

Etoile Sportive de Saint-Ferjeux - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Association de Gestion de l'ensemble immobilier des Sapins (Etoile Sportive de Saint-Ferjeux) a construit un ensemble socio-culturel pour lequel la Ville a accordé une subvention de 200 000 F pour un montant de travaux initial de 1 000 000 F.

Le coût final des travaux s'est chiffré à 2 000 000 F (la surface utile des locaux a été doublée).

Devant faire face conjointement au remboursement des prêts et au règlement des derniers travaux, l'Association sollicite de la Ville une aide complémentaire.

Compte tenu du service rendu sur ce quartier par cette construction, la Municipalité propose d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 25 000 F.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 934.21.691.20000 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.